

C'est l'épithaphe d'un ancien vétéran, honorablement congédié, de la légion trentième Ulpia Victrix. Il est souvent arrivé qu'on a pris par erreur la légion trentième pour la trente-cinquième, c'est-à-dire une légion qui n'a jamais existé, en confondant avec le chiffre xxx, la lettre V qui vient après, et est l'initiale de son nom Ulpia, qui rappelait sa formation par Trajan.

La femme de ce soldat, Verinia Marina, avait été successivement son esclave et son affranchie; c'est en raison de ces deux conditions qu'elle lui donne les titres de maître et de patron, en même temps que celui d'époux.

De leurs quatre enfants, l'aînée, Ursa avait son surnom dérivé de celui de son père; le second des fils, Marinus portait le surnom de sa mère; et au cadet Victor, le vétéran avait donné le surnom même de la légion dans laquelle il avait servi *piè et fortiter* comme disait son acte d'*honesta missio*. Je ne puis expliquer pour quelle raison l'aîné des garçons avait le surnom rare d'*Æternus*, si ce n'est que peut-être il était né à Rome, l'*Urbs æterna*.

L'*honesta missio* était le congé qui se délivrait, avec une certaine somme d'argent, aux légionnaires à l'expiration du temps légal de leur service et probablement aussi dans des circonstances exceptionnelles, comme à l'occasion d'une victoire ou pour célébrer quelque grand événement. En cas pareils, les corps composés de volontaires obtenaient des diplômes par lesquels il leur était accordé plusieurs privilèges consistant principalement dans le droit de cité, pour les soldats qui ne l'avaient pas encore, et dans le droit de *connubium*. (L. RENIER, *Jusc., de Troesmis*, p. 20).